



## Communiqué de presse

Paris, le 12 octobre 2021

### L'ACPR publie son rapport statistique annuel : « Les chiffres du marché français de la banque et de l'assurance 2020 »

Le rapport statistique annuel de l'ACPR est un complément à son rapport d'activité, publié le 28 mai 2021<sup>1</sup>. Il constitue un document de référence présentant les principaux chiffres du marché français de la banque et de l'assurance. Il couvre et synthétise les principales données prudentielles et comptables collectées auprès des établissements bancaires et des organismes d'assurance supervisés par l'Autorité.

L'année 2020 a été marquée par les répercussions financières, économiques et sociales de la crise sanitaire et a enregistré un recul sans précédent de l'activité économique. Dans ce contexte dégradé, les secteurs des banques et des assurances français, forts d'une situation de solvabilité et de liquidité solide, ont contribué, par leur activité de crédit et de financement, à atténuer le choc d'activité sur l'économie réelle et ont accompagné la reprise de l'activité.

Le total de bilan de l'ensemble du secteur bancaire français s'est accru de 970 milliards d'euros (+11%), passant de 8 671 milliards d'euros en 2019 à 9 641 milliards d'euros en 2020. Il a vu sa structure sensiblement modifiée. Le secteur a activement contribué au financement de l'économie (+ 170 milliards d'euros de prêts à la clientèle non financière), ce qui a constitué un facteur important d'accompagnement de la reprise économique. Malgré des revenus et des résultats en baisse, en raison notamment d'une hausse du coût du risque, le système bancaire français se compare favorablement au niveau européen en termes de solvabilité et de rentabilité.

Le secteur français de l'assurance a également su faire face aux conséquences de la crise sanitaire et économique dans un environnement de taux d'intérêt bas qui a affecté le niveau de rendement de ses investissements financiers, majoritairement orientés vers des produits obligataires. Cela a pesé sur l'évolution du taux de couverture de la solvabilité des organismes qui demeure toutefois à un niveau élevé en moyenne fin 2020 (242%).

L'ACPR veille à la **solidité financière** des secteurs de la banque et de l'assurance en France, à la prévention et à la maîtrise des risques afférents à leurs activités.

Ce rapport, ainsi que les versions précédentes, sont consultables à l'adresse suivante :

<https://acpr.banque-france.fr/liste-chronologique/chiffres-du-marche-francais-de-la-banque-et-de-l-assurance>

**À propos de l'ACPR** : Adossée à la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) est l'autorité administrative qui contrôle les secteurs de la banque et de l'assurance et veille à la stabilité financière. L'ACPR est également chargée de la protection de la clientèle des établissements contrôlés et assure la mission de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Elle est aussi dotée de pouvoirs de résolution. Les services opérationnels de l'ACPR sont regroupés au sein de son Secrétariat général.

Visitez notre site <https://acpr.banque-france.fr/> Suivez nous sur LinkedIn et Twitter



Contact de Presse : Service de communication de l'ACPR - [presse@acpr.banque-france.fr](mailto:presse@acpr.banque-france.fr)

<sup>1</sup> [https://acpr.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/acpr\\_rapport\\_annuel\\_2020.pdf](https://acpr.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/acpr_rapport_annuel_2020.pdf)

Chiffres au plus haut niveau de consolidation

